

TRENDS | entrepreneurs pour la planète

5 bonnes raisons de faire du covoiturage



[PARTAGE]

Une voiture avec chauffeurs

➡ **PRÉDESTINATION ?** Chez Ferrari Textiles, une PME de 350 salariés dans l'Isère, on aime les voitures. Mais à condition de les partager : pour réduire ses émissions de CO₂, l'entreprise, située à La Tour-du-Pin, propose, depuis début mars, à ses salariés de covoiturer. Sur le site Intranet spécialement créé, s'affiche une carte détaillée de la région, hérissée de pictos colorés. Chaque picto représente un salarié. « Les verts pour les équipes de jour, les bleus pour celles de nuit, les grenat pour le week-end, etc. », précise le directeur Romain Ferrari. Un clic suffit pour découvrir le numéro de téléphone du collègue qui habite près de chez soi et travaille aux mêmes horaires. À condition qu'il ait « activé son profil », signalant son intention de covoiturer. « Les noms des covoitureurs ne sont pas indiqués sur le site. C'est une question de protection de la vie privée. Cela incite aussi les participants à élargir leur réseau – ils ne font plus le

Une PME de l'Isère a décidé de se lancer sérieusement dans le covoiturage. Avec l'assentiment de la majorité de ses salariés, et à la clé une réduction du budget transport.



ACCÈS
RÉSERVÉ !

tri entre les collègues qu'ils connaissent bien et les autres. » Avantage pour l'entreprise : la mise en relation des salariés de ses cinq usines, distantes d'un ou deux kilomètres.

MILITANTISME ET PRAGMATISME

Cette PME spécialisée dans la fabrication de couvertures de stade, tentes de réception ou autres villages VIP n'en est pas à sa première initiative écolo. Elle fut la première entreprise française à recycler des bâches en PVC ! « Le covoiturage devrait permettre de diviser par deux les émissions de CO₂ liées au transport – qui s'élève aujourd'hui à 300 tonnes par an ! » Et comme militantisme rime avec pragmatisme, la mise en commun des trajets donne un bon coup de serpe dans le budget transport. Car si un petit noyau de salariés habite à moins de dix kilomètres de l'une des cinq usines, ils sont nombreux – notamment parmi les équipes du week-end – à vivre à 30 ou 40 kilomètres de leur lieu de travail ! De toute

Rubrique réalisée en partenariat avec Generali. www.generali-avenir.com



façon, s'il y a défaillance d'un conducteur, l'entreprise prend en charge un taxi pour le remplacer. Prudente, la PME s'est appuyée sur une étude menée avec le cabinet de conseil Mobility Plus auprès de ses salariés pour connaître leur implication dans le projet de covoiturage. Réponse : 60 % se sont déclarés intéressés et certains le pratiquaient déjà. Pour l'instant, il n'y a pas de monnaie d'échange pour partager les frais. « Soit ils alternent, chacun prenant sa voiture une semaine sur deux. Soit ils ont recours au troc : une livraison de pommes de terre, une réparation en échange des kilomètres », raconte Romain Ferrari. D'autres boîtes du coin l'ont contacté pour, par exemple, faire un panachage entre leurs salariés et les siens pour le covoiturage. Plutôt de bon augure dans un contexte assez défavorable. Selon Marc Fontanès, directeur de Mobility Plus, « les entreprises pratiquant le covoiturage doivent souvent se contenter de 5 à 10 % de leurs effectifs inscrits... Explications : « En France, le trajet domicile-travail est assimilé à la sphère privée ! On dépose les enfants à l'école, on écoute la radio, on passe des coups de fil... ce que la présence d'un collègue rendrait beaucoup plus

« EN FRANCE, LE TRAJET DOMICILE-TRAVAIL EST ASSIMILÉ À LA SPHÈRE PRIVÉE. »

compliqué ! » Pour motiver les troupes, il faut multiplier les mesures incitatives, telles que bons d'essence, visites gratuites pour le contrôle technique ou encore meilleures places de parking réservées aux co-voitureurs, comme chez STMicroelectronics. Mais ces mesures renvoient souvent les intéressés vers des sites gratuits où ils finissent par se noyer. « Les sites de covoiturage sont déjà trop nombreux et n'arrivent plus à rassembler ! », reconnaît Marc Fontanès. Et le problème se corse lorsque les horaires aléatoires des salariés multiplient leurs difficultés d'organisation ! Du coup, la plupart des entreprises se lançant dans un « plan de déplacements » privilégient des solutions alternatives, souvent plus coûteuses : mise à disposition de navettes, de vélos, de véhicules électriques pour un auto-partage... ■ Isabelle Renaud



Romain Ferrari, directeur de Ferrari Textiles : « Diviser par deux les émissions de CO₂ grâce au covoiturage. »



Liens utiles

➔ Ferrari Textiles a élaboré une charte de bonne conduite, avec l'aide du cabinet Mobility Plus. Disponible sur son site, elle répondra à quelques questions de

Bonne conduite

base. Par exemple sur la responsabilité en cas d'accident. Depuis la loi du 17 juillet 2001, les accidents survenus lors du trajet domicile travail sont couverts au titre d'accidents du travail, même si le conducteur s'est détourné de l'itinéraire le plus court, pour les besoins d'un covoiturage régulier. Le covoiturage

est assimilé juridiquement au transport bénévole. En cas de pépin, les covoiturés sont donc considérés comme des tiers, et couverts par l'assurance minimale obligatoire du véhicule. La plupart des assureurs se contenteront d'être informés du covoiturage, d'autres pourront exiger une surprime. ■

I.R.